

**Province de Québec
MRC du Haut Saint-François
Municipalité de La Patrie**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **1 mai 2018**, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Madame Denise Pinard, conseillère # 2
Madame Nathalie Pilon, conseillère # 3
Monsieur Jean-Pierre Comtois, conseiller # 4
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 5
Madame Chantal Prévost, conseillère # 6

Est absent :

Formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse, Johanne Delage. Madame Marie-France Gaudreau, secrétaire adjointe est présente en remplacement de Madame Johanne Latendresse, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par Madame la mairesse de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, secrétaire adjointe, fait fonction de secrétaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois, **appuyée** par Madame Chantal Prévost, l'ordre du jour est adopté.

2018-05-142 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

3. Suivi et approbation des procès-verbaux du 3 avril 2018, 12 avril 2018 et 17 avril 2018

Sur la proposition de Madame Denise Pinard, **appuyée** par Monsieur Richard Blais, les procès-verbaux du 3 avril 2018, 12 avril 2018 et 17 avril 2018 sont approuvés.

2018-05-143 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

4. Période de questions

Aucune question provenant du public

5. Rapport-chef de pompier

A. Achat de deux bunkers, deux casques et deux paires de bottes pour Monsieur Louis Desnoyers et Monsieur Nelson Davis

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois
Appuyée par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise Monsieur Louis Desnoyers à faire les achats suivants :

- 2 Bunkers : 1 300 \$ plus taxes
- 2 Casques : 500.00 \$ plus taxes
- 2 paires de bottes : 200.00 \$ plus taxes

2018-05-144 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

B. Nomination de Madame Marilou Delage comme lieutenant au sein du service incendie La Patrie

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Madame Chantal Prévost
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal nomme Madame Marilou Delage comme Lieutenant au sein du service incendie afin d'assurer une personne apte pour remplacer le directeur incendie en cas d'absence.

2018-05-145 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

C. Démission de Monsieur Bruno Audet et Monsieur Maxime Julien

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement

Que le conseil accepte la démission de Monsieur Bruno Audet du service incendie en raison de sa retraite et accepte la démission de Monsieur Maxime Julien comme départ volontaire dû à son déménagement.

D'adresser des remerciements Messieurs Bruno Audet et Maxime Julien pour leurs loyaux services.

2018-05-146 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

D. Autorisation de la vente des tuyaux non conforme du service incendie

Sur la proposition de Madame Denise Pinard
Appuyée par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise Monsieur Louis Desnoyers à faire la vente des tuyaux non conforme du service incendie qui ont dépassé leur durée de vie de 25 ans.

2018-05-147 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

6. Rapport de la voirie

Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal.

a. Demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – volet projet particulier d'amélioration par circonscription électorale

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyée par Monsieur Philippe Delage

Et **résolu** unanimement de déposer une demande d'aide financière au montant de 20 000 \$ pour les travaux d'amélioration des chemins suivants :

Chemin de Bethléem
Rang Cohoes
Route Daniel
Chemin de la Petite-Angleterre
Chemin du Petit-Canada Est
Chemin du Petit-Québec

De faire la demande auprès du député Monsieur Ghislain Bolduc dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – volet projet particulier d'amélioration par circonscription électorale.

2018-05-148 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

b. Approbation des dépenses en voirie :

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et résolu unanimement

Que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Signalisation	1 200.00 \$
- Outils divers Pelles Balais Râteau	300.00 \$
- Abris bois plomberie :	100.00 \$
- Tondeuse :	150.00 \$

Pour un total de : 1 750 \$ taxes en sus

2018-05-149 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

7. Dépôt de la correspondance

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

8. Correspondances à répondre

a) Avis de motion - Règlement 99-18 décrétant la rémunération des membres du conseil municipal de La Patrie;

Avis de motion est donné par Madame Denise Pinard qu'à une séance ultérieure du Conseil, il sera soumis pour adoption un règlement concernant la rémunération des membres du conseil en remplacement de tout autre règlement adopté ultérieurement sur le même sujet.

Ce règlement fixe la rémunération annuelle du maire à 5 428.62 \$ et celle des conseillers à 1 809.36 \$;

Ce règlement édicte que la rémunération des élus sera indexée pour chaque exercice financier selon l'IPC ;

Ce règlement aura un effet rétroactif au 1er mai 2018, cependant l'Article 3 du règlement aura un effet rétroactif au 1er janvier 2018 ;

Madame la mairesse présente le projet de règlement à l'assemblée pour discussion.

2018-05-150 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

b) Adoption d'un règlement 100-18 sur le déroulement des séances du conseil municipal;

ATTENDU QU'une municipalité peut adopter un règlement de régie interne relatif au fonctionnement du conseil en vertu de l'article 150 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire adopter le règlement numéro 100-99 intitulé «Déroulement des séances du conseil municipal» afin d'encadrer la conduite des séances publiques et d'assurer que les règles de fonctionnement fixées par le conseil soient claires, comprises de la même façon par tous et respectées;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le 4 avril 2018;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyée par Monsieur Philippe Delage

Il est **résolu** unanimement que le conseil de la Municipalité de La Patrie par le présent règlement, ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2

Le présent règlement remplace le règlement précédent si lieu et ses amendements.

ARTICLE 3 DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

Le masculin est utilisé dans le présent règlement sans discrimination et inclus le féminin afin d'éviter un texte trop lourd.

ARTICLE 4 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

4.1 Le conseil municipal tient ses séances ordinaires à 19 h, à la salle municipale situé au 18, rue Chartier à La Patrie.

4.2 Le calendrier des séances ordinaires du Conseil est établi par résolution adoptée en novembre ou décembre pour l'année suivante.

a) Les séances publiques du conseil municipal se tiennent normalement les premiers mardis de chaque mois de chaque année

b) Si cette date est une journée fériée, le conseil se réunit à la même heure et au même endroit le jour ouvrable suivant ou au jour qu'il aura été fixé par résolution.

4.3 Toute séance du conseil ne peut se poursuivre au-delà de 22 h 30. Toutefois, si tous les membres sont d'accord, la séance pourra être prolongée, après 22 h 30, pour une période de 15 minutes.

ARTICLE 5 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

5.1 Le maire agit à titre de président lors des séances du conseil et dirige les délibérations des membres du conseil. En cas d'absence du maire, celui-ci est remplacé par le maire suppléant, ou en l'absence du maire suppléant, par le membre du conseil désigné à cette fin par résolution au début de la séance concernée.

5.2 Toute résolution présentée doit être appuyée par un autre membre du conseil avant la tenue du vote sur celle-ci.

5.3 Lors du déroulement du vote, les membres du conseil ne peuvent quitter leur fauteuil, à moins de devoir s'abstenir de voter en raison d'une clause prévue à la loi.

- 5.4 Le président de la séance donne le droit de parole aux membres du conseil désireux d'intervenir dans une question à être débattue dans l'ordre où ceux-ci ont signifié leur intention d'être entendus. Un seul orateur à la fois peut exprimer son opinion.

Toute intervention par un membre du conseil est limitée à cinq (5) minutes, sauf avec la permission du président. L'intervention d'un membre du conseil doit se faire de façon respectueuse et absente de tout langage offensant.

Au besoin, le président pourra donner aux membres du conseil un 2^e droit de parole. Cette 2^e intervention est limitée à 3 minutes.

- 5.5 C'est en s'adressant au président que les membres du conseil exercent leur droit de vote.

Les votes sont donnés à vive voix et sur réquisition d'un membre du conseil et ils sont inscrits au livre des délibérations.

Sauf le président de l'assemblée, tout membre du conseil municipal a l'obligation de voter sous peine des sanctions prévues à la Loi.

- 5.6 Durant les séances du conseil, les officiers municipaux présents exercent leur fonction sous l'autorité du président.
- 5.7 Le président peut rendre toutes les décisions et ordonnances requises pour assurer la paix, l'ordre et le bon déroulement des séances du conseil.

ARTICLE 6 ORDRE DU JOUR

- 6.1 L'ordre du jour des séances du conseil est rédigé par le directeur général, lequel s'assure d'y inclure, les sujets de délibération requis par la loi, ceux indiqués par le maire et ceux proposés par un membre du conseil.
- 6.2 Au plus tard 72 heures avant la tenue d'une séance, le directeur général transmet aux membres du conseil l'ordre du jour de la séance et les documents disponibles s'y rapportant.
- 6.3 En début de séance, le conseil municipal peut convenir de l'ajout de tout point à l'ordre du jour tel que soumis et de conserver ouvert le point relatif aux affaires nouvelles.
- 6.4 À moins d'une décision contraire de la majorité des membres du conseil alors présents, les sujets de délibération sont soumis dans l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.

ARTICLE 7 - PROCÈS-VERBAL

- 7.1 Sous réserve du respect des dispositions prévues par la loi, le directeur général tient le procès-verbal de chaque séance du conseil et en assure la conservation.
- 7.2 Le projet de procès-verbal est transmis aux membres du conseil à la séance suivante pour approbation.

ARTICLE 8 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- 8.1 Le conseil tient, début de chaque séance du conseil, une période de question, celle-ci est d'une durée maximale de 15 minutes mais peut prendre fin plus tôt s'il n'y a plus de question adressée au conseil.

Une deuxième période de questions de 15 minutes est prévue à la fin de la séance.

- 8.2 Lors d'une séance ordinaire du conseil, les questions peuvent porter surtout sur sujet d'intérêt public (maximum de 2 interventions par sujet) concernant la municipalité. Lors d'une séance spéciale, elles sont restreintes aux sujets apparaissant à l'ordre du jour de la dite séance spéciale.
- 8.3 Les personnes qui n'auront pas eu le droit de parole au cours de la 1^{er} période de questions pourront le faire à la 2^{ème} période de questions.
- 8.4 Tout intervenant doit, préalablement à sa question :
- a) S'identifier par son nom, prénom et adresse civique
 - b) S'il s'agit d'un journaliste, celui-ci s'identifie par son nom, prénom et par le média qu'il représente.
- 8.5 Tout intervenant doit s'adresser au président d'assemblée.
- 8.6 Les questions doivent être formulées poliment, de façon concise et directe.
- 8.7 Tout intervenant doit utiliser un langage convenable et respectueux et éviter tout préambule ou commentaire offensant.
- 8.8 Le président de la séance peut refuser toute question d'un intervenant ou interrompre ce dernier et lui retirer le droit de parole dans l'un ou l'autre des cas suivants :
- a) S'il contrevient au règlement
 - b) Si la question est de nature frivole ou vexatoire
 - c) Si la question déborde le temps requis
 - d) S'il s'agit d'une attaque personnelle envers un membre du conseil ou personnel municipal.

- 8.9 Si un intervenant fait un exposé plutôt que de poser une question ou formuler un commentaire, le président de la séance peut l'interrompre et lui demander de poser sa question. Tout refus de le faire sera considéré comme contrevenant au règlement.
- 8.10 Le président de la séance ou tout membre du conseil à qui ce dernier aura dirigé la question peut répondre à celle-ci à la séance même ou indiquer à quel moment il y répondra.
- 8.11 Le temps maximum accordé à chaque intervenant est de trois (3) minutes. Tout intervenant, qui de façon évidente selon l'appréciation du président de la séance, abuse de la période de question, soit par la longueur des questions et/ou par le nombre de questions posées, peut se faire ordonner de mettre fin à son intervention et reprendre son siège.

ARTICLE 9 : RÈGLEMENTS REMPLACÉS

Tout règlement aux mêmes fins pouvant être déjà en vigueur et ayant pu être adopté par la Municipalité de La Patrie ou par les ex-municipalités du Canton de Ditton et du Village de La Patrie est par les présentes, abrogé à toutes fins que de droit et remplacé par le présent règlement.

ARTICLE 10 ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Passé et adopté par le Conseil de la Municipalité de La Patrie lors de la session régulière tenue le 1 mai 2018 et signé par le maire et la secrétaire adjointe en remplacement de la directrice générale.

2018-05-151 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

c) Campagne de financement annuelle – Les amis des Jeux du Québec – Appui;

REFUSÉ

d) Demande de commandite pour le festival Rock & Bleue;

Malgré la Politique interne relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions et commandites;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et **résolu** unanimement

D'accorder une aide financière au montant de 1 000 \$ pour l'organisation du Festival Rock & Bleue édition 2018.

2018-05-152 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

e) MRC Haut-Saint-François – Tournée des conseils municipaux;

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

Que dans le cadre de la Tournée des conseils municipaux de la MRC du Haut-Saint-François, une rencontre regroupant les membres des conseils municipaux des municipalités de Chartierville et St-Isidore de Clifton ainsi que la Municipalité de La Patrie eu lieu le 10 avril 2018 à la salle du conseil de La Patrie.

2018-05-153 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

f) Demande gratuité salle FADOQ- HSF Fou de ses enfants;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyée par Monsieur Philippe Delage

Et **résolu** unanimement d'accorder la gratuité du local FADOQ à l'organisme HSF Fou de ses Enfants pour des activités spéciales qui auront lieu le 2 mai 2018

2018-05-154 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

g) Demande au gouvernement d'interdire l'utilisation des néonicotinoïdes au Québec;

ATTENDU QUE les néonicotinoïdes forment une classe de pesticides utilisés comme insecticides systémiques (qui sont absorbés et distribués dans les tissus des organismes) et que le produit est souvent lessivé vers les cours d'eau;

ATTENDU QUE ces pesticides sont principalement utilisés de manière préventive et qu'il a été démontré qu'ils sont très généralement inutiles, n'ayant qu'un très faible impact sur les rendements;

ATTENDU QUE ces pesticides ont été retrouvés dans la totalité des analyses des cours d'eau agricoles effectués par le ministère de l'environnement et que les critères de qualité de l'eau étaient dépassés dans 99% des cas;

ATTENDU QU' il a été démontré que ces pesticides posent un risque sérieux à la survie des abeilles et des insectes pollinisateurs, organismes essentiels à la production de la majorité des produits agroalimentaires québécois (et aussi de la majorité des aliments consommés par l'humanité);

ATTENDU QU' il a été démontré que l'exposition à ces pesticides à des doses comparables à celles relevées dans l'environnement des régions agricoles agit comme perturbateur endocrinien chez l'humain et que les femmes enceintes, entre autres, sont particulièrement vulnérables à leur exposition;

ATTENDU QUE le premier ministre du Québec Philippe Couillard a affirmé le 19 février 2018 : « *Les impacts négatifs de ces produits ont été amplement démontrés.* »;

ATTENDU QUE le produit est principalement vendu sous la forme d'enrobage de semence et que la généralisation de son utilisation par les principaux distributeurs de semences rend difficile l'accès à des semences non enrobées aux producteurs;

ATTENDU QUE la proposition de Québec de restreindre l'usage de ces pesticides aux cas recommandés par un agronome, alors qu'une très forte majorité de ceux-ci sont à l'emploi des compagnies qui mettent en marché ces pesticides, mettant ces professionnels en position flagrante de conflit d'intérêt, rendent nulle et non avenue la proposition de Québec;

À CES CAUSES;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Blais
ET APPUYÉ par Monsieur Philippe Delage
ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de La Patrie demande au gouvernement du Québec de légiférer rapidement et de prendre position fermement auprès des instances fédérales pour exiger le bannissement des néonicotinoïdes du marché canadien, afin d'éviter d'avantage de problèmes de santé auprès de la population, de veiller à la pérennité de nos écosystème et de l'apiculture canadienne et de forcer les semencier à assurer l'accessibilité à des semences non traitées sur le marché;

QUE le Municipalité de La Patrie compte interdire l'utilisation des néonicotinoïdes sur son territoire à compter de 2019;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, au premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, à la ministre du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques Mme Isabelle Melançon, à la Fédération québécoise des municipalités, à la MRC et aux municipalités du Haut-Saint-François.

2018-05-155

Résolution adoptée à l'unanimité.

h) Dépôt du renouvellement de contrat pour le service public d'appel d'urgence 9-1-1;

Tel que stipulé à la clause 13.2 du contrat pour le service public d'appel d'urgence 9-1-1 (SPAU 9-1-1) intervenu, il y a 5 ans, avec Bell Canada, ce contrat se renouvelle automatiquement pour une période de 5 ans.

- i) Demande de rencontre Madame Johanne Delage avec la commissaire scolaire de la Municipalité, Madame Colette Lamy – Souper 28 mai à 17 h;**

Suite à la demande de Madame Colette Lamy, commissaire à la Commission scolaire des hauts-Cantons;

Sur la proposition de Madame Denise Pinard
Appuyée par Madame Nathalie Pilon

Et **résolu** unanimement de défrayer les coûts d'un souper au restaurant de La Patrie le 28 mai prochain afin d'échanger avec la commissaire et le président de la Commission scolaire.

2018-05-156 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

- j) Demande de commandite – Loisirs pour la Fête Nationale du Québec;**

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon
Appuyée par Madame Chantal Prévost

Et **résolu** unanimement d'accorder une aide financière au montant de 200 \$ aux Loisirs de La Patrie pour l'organisation de la Fête nationale qui aura lieu à l'Abri-Bois le 23 juin 2018

2018-05-157 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

- k) Chambre de commerce du HSF – Assemblée générale annuelle le 18 avril 2018;**

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon
Appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois

Et **résolu** unanimement de défrayer les coûts de déplacement de Madame Johanne Delage qui a assisté à l'assemblée générale annuelle de la Chambre de Commerce du Haut-Saint-François le 18 avril 2018 à East-Angus.

2018-05-158 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

- l) Invitation à l'Assemblée générale annuelle de Moisson HSF – 14 mai 2018;**

Sur la proposition de Monsieur Philippe Delage
Appuyée par Madame Nathalie Pilon

Et **résolu** unanimement de défrayer les coûts de déplacement de Monsieur Jean-Pierre Comtois qui assistera à l'assemblée générale annuelle de moisson Haut-Saint-François à East-Angus le 14 mai 2018 dès 18 heures.

- m) Invitation Tournoi de Golf des Chevaliers 20^e Édition – 16 juin 2018;**

REFUSÉ

- n) Modification de la résolution concernant la directive de service 21;**

Ce point à l'ordre du jour est reporté indéfiniment

- o) Approbation de l'achat d'une unité d'urgence d'un montant de 78 642.90 \$ avec taxes qui sera pris dans le surplus accumulé et autoriser la vente de l'ancienne unité d'urgence désuet;**

CONSIDERANT les multiples recherches effectuées par monsieur Louis Desnoyers pour doter le service incendie d'un camion unité d'urgence correspondant aux besoins du service ;

CONSIDERANT QUE la Compagnie Techno Feu Inc propose un équipement qui répond aux besoins du service incendie ;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois
Appuyée par Monsieur Richard Blais
Et **résolu** unanimement :

D'acheter un camion Ford F-150 2002 tel que décrit au devis soumis no 8212 de Techno Feu Inc au coût avant taxes de 68 400\$;

QU'un montant de 71 811,45\$ du surplus accumulé libre soit affecté au paiement de cette immobilisation :

DE mandater monsieur Louis Desnoyers auprès du bureau de la S.A.A.Q afin d'immatriculer ce véhicule ;

DE mandater monsieur Louis Desnoyers pour vendre au meilleur prix possible l'ancienne unité d'urgence.

- p) Implication de la Municipalité dans le dossier – Départ dentiste au CLSC La Patrie;**

REPORTÉ

- q) Invitation à l'AGA 6 mai 2018 – Sentiers frontaliers;**

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Madame Denise Pinard

Et **résolu** unanimement de payer les frais de représentations de Madame Nathalie Pilon qui assistera à l'assemblée générale annuelle des Sentiers Frontaliers à Woburn le dimanche 6 mai 2018 à 10 heures.

2018-05-161 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

- r) **Invitation 32^e Revue Annuelle – Escadron 670 HSF – 5 mai 2018;**

REFUSÉ

- s) **Rencontre avec Therrien Couture SENCRL- Offre de services;**

Cette rencontre sera reportée à la fin de l'année pour Budget

- t) **Invitation Réseau Québécois de Villes et villages en santé- 24 mai à Sainte-Julie;**

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois

Et **résolu** unanimement de payer les frais de représentations de Madame Johanne Delage qui assistera à la 11^{ième} rencontre Villes et Villages en Santé de la Montérégie à Sainte-Julie le 24 mai 2018.

2018-05-162 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

- u) **Invitation Petites Tournées – 2 mai 2018 départ de East-Angus;**

AUCUNE DISPONIBILITÉ

- v) **Invitation atelier sensibilisation et d'information sur l'approvisionnement accessible aux personnes handicapées dans les municipalités québécoises;**

Sur la proposition de Madame Denise Pinard
Appuyée par Monsieur Philippe Delage

Et **résolu** unanimement de payer les frais de déplacement de madame Nathalie Pilon qui participera à l'atelier de sensibilisation et d'information présenté par l'Office des personnes handicapées du Québec le jeudi 10 mai 2018.

2018-05-163 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

- w) **Contrat de Travail de la secrétaire adjointe;**

REPORTÉ

x) Autorisation achat d'un distributeur d'eau pour la salle du conseil;

Sur la proposition de Madame Denise Pinard
Appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et **résolu** unanimement

D'autoriser Madame Marie-France Gaudreau à faire l'achat d'un distributeur d'eau pour la salle du conseil municipal.

2018-05-164 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

y) Demi-journée de formation l'eau – 8 mai 2018 – 114.98 \$ par personne;

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon
Appuyée par Monsieur Richard Blais
Et **résolu** :

D'inscrire Monsieur Luc Bibeau à la formation dispensée par Can-Explore, Nordikeau et Akifer sur l'exploitation des réseaux d'eau potable à l'hôtel de ville d'East-Angus le vendredi 8 mai 2018 au coût de 114.98\$ avec taxes par participant ;

De payer les frais de déplacements selon la politique en vigueur.

2018-05-165 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

z) Invitation Fondation Pauline Beaudry – Souper bénéfique – 1 juin 18h;

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon
Appuyée par Richard Blais

Et **résolu** de payer les frais de participation de Mesdames Johanne Delage et Denise Pinard qui assisteront au souper-bénéfice de la Fondation Pauline Beaudry, sous la présidence d'honneur de Madame Angèle Doyon, le vendredi 1^{er} juin 2018 au Centre communautaire de Weedon au 90\$ le billet.

2018-05-166 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

aa)Chambre de commerce du HSF – 22^e tournoi de golf annuel – 1^{er} juin 2018 au Club de Golf de East-Angus;

REFUSÉ

bb) Démission de Madame Diane Carrier comme directrice générale par intérim;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyée par Madame Denise Pinard
Et **résolu** unanimement

D'accepter la démission de Madame Diane Carrier effective au 3 avril 2018 ;

D'adresser des remerciements à Madame Carrier pour ses loyaux services.

2018-05-167 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

cc)Embauche de Monsieur Gaetan Perron comme directeur général par intérim;

CONSIDÉRANT QUE le poste de direction générale est vacant depuis la démission de Madame Diane Carrier;

CONSIDÉRANT QUE le congé de maladie de Madame Johanne Latendresse est d'une durée indéterminée et que son retour au travail n'est pas connu;

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon
Appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois

Et **résolu** unanimement de retenir les services de Gaétan Perron au poste de directeur général par intérim au taux horaire de 40 \$ à raison de 14 heures par semaine et de payer les frais de déplacement, pour une période indéterminée.

2018-05-168 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

dd) Rencontre du député Monsieur Bolduc le 23 mai 2018 à 19 h à la salle du conseil;

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est **RÉSOLU**

Que le conseil municipal rencontre le député Monsieur Bolduc le 23 mai 2018 à la salle du conseil pour une rencontre concernant tous les dossiers municipaux.

2018-05-169 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

ee)Avis de motion et présentation du Règlement 102-18 concernant la délégation de compétences;

Avis de motion est donné par Richard Blais, indiquant qu'à une séance ultérieure du Conseil, il sera soumis pour adoption le règlement concernant la délégation de compétences de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire.

Une copie du projet a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 445 du Code municipal.

Madame la mairesse présente le projet de règlement à l'assemblée pour discussion.

2018-05-170 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

ff) Installation d'un cendrier à l'entrée du Centre communautaire et l'Abri-bois et l'achat d'affiche interdiction sur tous les bâtiments municipaux;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyée par Madame Denise Pinard
Et **résolu** unanimement

Que le conseil municipal autorise l'installation d'un cendrier au Centre communautaire ainsi qu'à l'Abri-bois ainsi que l'installation d'affiches d'interdiction de tabac sur tous les bâtiments municipaux ayant un cendrier.

2018-05-171 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

gg) Cours en ASP construction pour l'employé de voirie Martin Leblanc ;

REPORTÉ

hh) Invitation pour l'assemblée générale de la Bibliothèque à Sherbrooke le 18 mai 2018 ;

Sur la proposition de Madame Denise Pinard
Appuyée par Monsieur Jean-Pierre Comtois
Et **résolu** unanimement

Que le conseil municipal autorise Madame Nathalie Pilon à assister à l'Assemblée générale de la Bibliothèque à Sherbrooke le 18 mai 2018. Les frais de déplacement seront remboursés tel que le règlement le stipule.

2018-05-172 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

ii) Marche de sensibilisation à l'Autisme qui aura lieu le 28 avril ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyée par Madame Denise Pinard
Et **résolu** unanimement

Que le conseil municipal autorise Madame Nathalie Pilon à assister à la marche de sensibilisation à l'Autisme qui aura lieu le 28 avril 2018 au parc Jacques Cartier de Sherbrooke.

De payer les frais de déplacements selon la politique en vigueur.

2018-05-173 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

jj) Formation FQM – Certificat en compétences municipales ;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois
Appuyée par Madame Chantal Prévost
Et **résolu** unanimement

Que le conseil municipal autorise Madame Nathalie Pilon à assister à la formation de la FQM situé à Frontenac le 8 septembre 2018 afin d'obtenir un certificat en compétences municipales.

2018-05-174 Résolution adoptée à l'unanimité.

kk) Inscription au projet *Du jardin dans ma ville – Fleurons du Québec* ;

REFUSÉ

ll) Appel d'énoncé de projets pour le Fonds pour l'accessibilité ;

REFUSÉ

mm) Modification de la Politique interne relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions et commandites ;

1 – Politique interne relative aux demandes de subvention, dons, souscriptions et commandites

Préambule

La Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions et commandites est un outil permettant au conseil municipal de définir et d'encadrer l'évaluation de ces demandes.

Les subventions accordées selon un protocole d'entente ne sont pas concernées par cette politique quand elles sont accordées aux organismes mandataires et associés reconnus par le conseil pour offrir un service à la population (ex : corporation des loisirs, SAE etc.). Ces subventions ne font pas partie de la présente politique, car elles sont négociées directement avec les organismes concernés.

Les quotes-parts, cotisations, abonnements et subventions liés à des politiques votées par le conseil ne font pas partie de cette politique;

Définitions

Les subventions, dons et souscriptions sont des contributions financières, en argent, en biens ou en services, qu'accorde la Municipalité afin de soutenir la réalisation d'une activité, d'un évènement ou d'un projet.

Une commandite est une somme d'argent versée pour la réalisation d'un projet ou d'une activité et pour laquelle la Municipalité obtient des avantages publicitaires.

Services offerts

Aide financière (argent) selon les disponibilités du budget alloué.
Réservation de locaux et/ou terrain sportif, selon la disponibilité de ceux-ci et la vocation qui leur est propre.

Soutien aux organismes en loisirs, sociaux ou culturels pour la sécurité des lieux (service des incendies) lors d'activités.

Objectifs visés

- Favoriser une meilleure évaluation des demandes adressées au conseil municipal en se basant sur des critères d'analyse définis;
- Établir un traitement juste, efficace et équitable des demandes en conformité avec les principes poursuivis par la Municipalité et en respectant les termes de la Loi sur les compétences municipales;
- Assurer une saine gestion des fonds publics;
- Accroître la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes;
- Soutenir les organismes qui contribuent au mieux-être de la collectivité;
- Promouvoir l'entraide et l'excellence;
- Favoriser un partenariat qui contribue à l'avancement de la collectivité.
- Promouvoir les services et organismes locaux;
- Promouvoir des activités locales, familiales et sociales;
- Soutenir la vie communautaire, culturelle, sportive, touristique et économique de la Municipalité;
- Soutenir les organismes régionaux venant en aide à la population locale;

Critères d'analyse

La présente politique est basée sur les critères d'analyse suivants :

- Avoir son siège social, ou tenir ses activités sur le territoire de la municipalité de La Patrie.
- Réalisme des objectifs poursuivis par l'événement ou l'organisme.
- Mission du demandeur conforme aux valeurs et objectifs de la Municipalité.
- Efforts d'autofinancement et de partenariats financiers du requérant.
- Impacts économiques et retombées sociales pour le milieu.
- Récurrence de l'événement.
- Expertise de l'organisme dans ce domaine.
- Justification de la tarification pour les participants, s'il y a lieu.
- Précision de l'information donnée sur le projet.
- Répondre à un besoin collectif et/ou communautaire.
- Organisme reconnu ou subventionné par la Municipalité.
- Dépôt de la demande de subvention, don et prêt avant la tenue de l'événement ou de l'activité qui fait l'objet de la demande.

Les Principes

La Municipalité n'accepte pas les demandes de contribution financière provenant :

- D'individus ou d'organismes à but lucratif, par contre une demande de gratuité d'un local afin d'offrir une activité culturelle, sportive ou autre à un coût modique sera considérée.
- D'organismes qui exigent une participation à des activités religieuses.
- D'organisations politiques ou pour une activité politique.

La Municipalité ne se substitue pas au secteur privé, en ce sens que les organismes doivent également, lorsque possible, s'associer à des partenaires du milieu privé.

À priori, la Municipalité n'accordera aucune aide pour couvrir les frais de fonctionnement d'un organisme ou pour combler le déficit de celui-ci.

- Aucune aide financière (argent) ne sera accordée aux organismes qui versent des honoraires à leurs membres de conseil d'administration.

Dans son appréciation de toute demande qui lui est présentée, la Municipalité tient compte de l'aide qu'elle a déjà consentie au demandeur dans la même année.

Les ententes conclues ne doivent d'aucune façon constituer un engagement pour l'avenir ni influencer de manière explicite ou implicite sur la conduite des affaires courantes de la Municipalité.

Tout demandeur ayant déjà fait une demande dans le passé doit obligatoirement avoir un historique de relation positive avec la Municipalité.

La Municipalité se réserve le droit de rejeter toute demande, à titre d'exemple: si la somme demandée est trop importante en regard du budget alloué, si la MRC du HSF contribue déjà à cette activité, si le budget annuel attribué aux dons et commandites est épuisé ou pour tout motif jugé pertinent.

Aide financière (argent) par activité :

L'aide financière (argent) attribuée à un demandeur sera conditionnelle à une décision du conseil municipal selon les principes et critères d'analyse.

Reddition de comptes

La Municipalité peut exiger de l'organisme qu'il dépose un rapport des résultats suite au versement de l'aide financière dans les 30 jours après la fin de l'activité. À défaut du respect de cette exigence de reddition de comptes à la Municipalité, l'organisme pourra voir ses demandes subséquentes rejetées.

Modalités des demandes pour les organismes

Nous incitons les organismes à déposer leurs demandes pour l'année à venir ainsi que les pièces requises avant le 30 octobre de chaque année, en utilisant le formulaire désigné par la Municipalité. Toutefois, les demandes déposées hors de la date prescrite seront évaluées en tenant compte de la disponibilité du budget et des priorités de la municipalité.

Réponse au demandeur

De façon générale, une réponse écrite sera acheminée au demandeur, dans un délai raisonnable, lui confirmant la décision de la Municipalité ou requérant des informations supplémentaires à l'organisme.

Une acceptation finale par résolution du conseil municipal vous sera envoyée par la suite.

AVIS: CE DOCUMENT SERT DE GUIDE À L'ANALYSE DES DEMANDES, TOUTEFOIS LA MUNICIPALITÉ SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER SES CRITÈRES OU DE FAIRE UNE EXCEPTION SANS PRÉAVIS ET CE, MÊME APRÈS QU'UNE DEMANDE D'AIDE AIT ÉTÉ ACHEMINÉE.

Sur la proposition de Madame Denise Pinard
Appuyée par Madame Nathalie Pilon
Et **résolu** unanimement

Cette politique remplace et annule toutes autres politiques concernant le sujet.

2018-05-175 Résolution adoptée à l'unanimité.

nn) Rencontre avec Monsieur René Vachon de la MRC ;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois
Appuyée par Madame Nathalie Pilon
Et **résolu** unanimement

D'organiser une rencontre avec Monsieur René Vachon de la MRC le 29 mai 2018 pour que celui-ci vienne expliquer aux membres du conseil le fonctionnement des redevances et tous autres sujets en rapport avec la MRC et la Municipalité de La Patrie.

2018-05-176 Résolution adoptée à l'unanimité.

OO) Inscription de Madame Marie-France Gaudreau comme membre de l'ADMQ et au congrès annuel 2018 de l'Association des directeurs municipaux du Québec ;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et **résolu** unanimement

D'autoriser Madame Marie-France Gaudreau à s'inscrire pour être membre de l'ADMQ pour un montant de 1 228.71 \$ et à s'inscrire au Congrès annuel 2018 de L'ADMQ pour un montant de 602.47 \$ qui aura lieu du 13 juin au 15 juin 2018 à au Centre des Congrès à Québec

De payer les frais de déplacements, de repas, ainsi que l'hébergement durant son séjour à Québec.

2018-05-177 Résolution adoptée à l'unanimité.

pp)Mandater Monsieur Louis Desnoyers pour s'occuper des immatriculations du véhicule Ford 2007 ;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois
Appuyée par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement

D'autoriser Monsieur Louis Desnoyers à agir pour et au nom de la municipalité dans le dossier d'immatriculation du véhicule Ford 2007.

2018-05-178 Résolution adoptée à l'unanimité.

qq)Proclamation du dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants «Journées de la culture» ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite encourager Ce grand happening populaire qui marque la rentrée culturelle ;

CONSIDÉRANT QU'Au sens propre comme au figuré, les mots et le langage serviront à exprimer l'importance des arts et de la culture dans la vie et le développement de notre société, tous âges et tous milieux confondus.

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon
Appuyée par Madame Denise Pinard
Et résolu unanimement

De proclamer le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants : *Journées de la culture*.

2018-05-179 Résolution adoptée à l'unanimité.

rr) La pérennisation de l'Observatoire du Mont-Mégantic ;

CONSIDÉRANT QUE l'Observatoire du Mont-Mégantic (OMM) est un centre de recherche scientifique de renommée internationale qui a toujours une fonction essentielle pour la recherche et la formation;

CONSIDÉRANT QUE l'OMM est le coeur d'une thématique de positionnement touristique complété par l'Astrolab et les activités de vulgarisation;

CONSIDÉRANT QUE cette expérience muséale et cette programmation d'interprétation sont de très grande qualité et attirent des clientèles de tout âge, de façon complémentaire au volet plein air du Parc National du Mont-Mégantic (PNMM);

CONSIDÉRANT QUE plus de 125 000 visiteurs viennent au PNMM annuellement et que cet achalandage est en progression constante;

CONSIDÉRANT QUE des investissements majeurs sont en cours pour encore améliorer l'attractivité du parc et son volet astronomie;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les MRC faisant partie de la Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) contribuent en ressources financières et humaines au développement touristique et à la préservation de la noirceur du ciel afin de favoriser la performance de l'OMM et ses retombées;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de l'OMM entraînerait des dommages collatéraux aux différents attraits et activités s'arrimant avec la thématique du ciel étoilé;

CONSIDÉRANT QUE la survie de plusieurs commerces et services à proximité du Mont-Mégantic pourrait aussi être remise en question;

CONSIDÉRANT QUE l'incertitude de la poursuite des activités de l'OMM a un effet néfaste sur l'élaboration de nouveaux projets;

CONSIDÉRANT QUE l'OMM est l'une des infrastructures scientifiques les plus importantes au Canada pour l'éducation et la diffusion de la culture scientifique auprès du grand public;

CONSIDÉRANT QUE le télescope de l'OMM est le seul en milieu universitaire et que cette plateforme est unique pour la formation des astrophysiciens;

CONSIDÉRANT QUE l'OMM est le principal groupe universitaire canadien qui pourvoie nos télescopes outre-mer en instruments de haute technologie;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de l'OMM représenterait la perte d'une expertise unique au Canada pour le développement du Télescope de Trente Mètres et représenterait donc une perte catastrophique de leadership scientifique;

CONSIDÉRANT QUE le fait de vivre dans une RICE constitue un facteur de rétention et d'attraction de population distinctif qui contribue à l'occupation dynamique du territoire et à lutter contre les effets de la rareté de main d'oeuvre qui affecte nos entreprises;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition Madame Nathalie Pilon

APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Comtois, **IL EST RÉSOLU**

QUE le Conseil de la MRC du Haut-Saint-François appui la stratégie visant enfin à pérenniser le budget de fonctionnement et les activités de l'Observatoire du Mont-Mégantic;

QUE nous déléguons notre préfet et notre directeur général afin qu'ils participent aux rencontres du comité responsable,

en ayant le mandat de prendre toute action favorisant l'atteinte de l'objectif.

2018-05-180 Résolution adoptée à l'unanimité.

ss) Résolution d'appui – Mise en place d'activités de formation adaptées à l'élection à la préfecture au suffrage universel;

CONSIDÉRANT l'appui demandé relatif à la mise en place d'activités de formation adaptées à l'élection à la préfecture d'une MRC ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François procède à l'élection du préfet au suffrage universel, conformément à l'article 210-29-2 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit les mécanismes d'arrimage permettant de tenir simultanément les élections des municipalités locales et celle de la MRC;

CONSIDÉRANT la complexité des mécanismes d'arrimage proposés pour assurer le bon déroulement du processus électoral;

CONSIDÉRANT QUE les activités de formation offertes actuellement par le DGEQ abordent peu les aspects particuliers à la tenue des élections simultanées;

CONSIDÉRANT la nécessité pour les présidents d'élection locaux et des MRC qui élisent leur préfet au suffrage universel d'obtenir une formation adéquate afin de mettre en oeuvre les mécanismes d'arrimage⁴ entre les deux paliers d'élection;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame Chantal Prévost, appuyé par Monsieur Philippe Delage, **IL EST RÉSOLU**

QUE la MRC du Haut-Saint-François demande au Directeur général des élections du Québec de développer et d'offrir des 2021 des activités de formation adaptées aux élections simultanées dans les MRC et les municipalités locales;

QUE lesdites activités de formation soient dispensées dans les MRC qui procèdent à l'élection du préfet au suffrage universel conformément à l'article 210.29.2 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*;

DE TRANSMETTRE une copie conforme de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, aux MRC visées par l'Élection du préfet au suffrage universel et aux municipalités locales du territoire de la MRC du Haut-Saint-François.

2018-05-181 Résolution adoptée à l'unanimité.

tt) Radiation de compte ;

CONSIDÉRANT l'échange de terrain entre Les Excavations Prévost et la Municipalité de La Patrie ;

CONSIDÉRANT QU'une partie du terrain cédé est devenu non taxable ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyée par Madame Denise Pinard
Et **résolu** unanimement

De créditer un montant de 269.40 \$ du matricule 4529 63 9563 au nom de Municipalité de La Patrie.

2018-05-182 Résolution adoptée à l'unanimité.

uu) Changement d'horaire de Monsieur Fernando Rosas, inspecteur municipal;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et **résolu** unanimement

D'autoriser Monsieur Fernando Rosas à travailler les lundis soir et les samedis au besoin, pour un total de 7 heures par semaine pour l'inspection municipal.

2018-05-183 Résolution adoptée à l'unanimité.

vv) Projet aqueduc rue Notre-Dame Est – Budget de 5 000 \$ pour les tests de laboratoire;

Considérant que lors de l'exécution des travaux de réfection du réseau d'aqueduc sur la rue Notre-Dame-Est (dans le cadre du programme TECQ 2014-2018), il est nécessaire de recourir aux services d'un laboratoire de génie civil pour assurer le contrôle de qualité;

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre Comtois
Appuyée par Monsieur Philippe Delage
Et **résolu** unanimement

D'autoriser un budget de 5000 \$ pour les tests de laboratoire qui seront fait pendant l'exécution des travaux de réfection du réseau d'aqueduc sur la rue Notre-Dame-Est ;

De confier ce contrat à Laboratoire EXP Inc. section Laboratoire.

2018-05-184 Résolution adoptée à l'unanimité.

9. Présentation des comptes

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, appuyée par Monsieur Philippe Delage, le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant 112 210.16\$, référence aux numéros de déboursés 201800175 à 201800236 et références aux chèques numéros 9307 à 9358 et les chèques numéros 201800139 à 201800167 et autorise la secrétaire adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

2018-05-185 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

10. Situation financière au 30 avril 2018

La secrétaire adjointe présente un état sommaire de la situation financière en date du 30 avril 2018.

11. Transfert et création d'un poste budgétaire

Considérant qu'il est nécessaire d'avoir des crédits budgétaires pour occasionnellement remercier, féliciter, honorer des bénévoles, des sportifs, personnalités marquantes de la municipalité et/ou des employés;

Sur la proposition de Madame Nathalie Pilon
Appuyée par Monsieur Richard Blais

Et **résolu** unanimement de transférer un montant de 1000\$ (revenus non prévus) du poste budgétaire 01-22-00-421 au poste 02-110-00-493

2018-05-186 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

12. Rapport de la mairesse

La mairesse donne un compte rendu des rencontres du mois.

13. Période de questions

La mairesse répond aux questions venant du public.

14. Fermeture de la séance

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, il est **résolu** unanimement de lever la séance à **8 h 25**.

2018-05-187 ***Résolution adoptée à l'unanimité.***

Johanne Delage,
Mairesse

Marie-France Gaudreau,
Directrice générale adjointe

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage,
Mairesse